

AVIS DE COURSE

La Route de La Fayette

Course à étapes

*De La Rochelle à Pauillac en passant par Royan et le Verdon sur Mer.
Organisé par le Cercle Nautique de La Rochelle, Régates de Royan,
Cercle Nautique du Verdon, Voile et Cercle Nautique de Pauillac, avec
le concours de La Rochelle Nautique, Blaye Nautique, le Club Nautique
Loubésien, le Club de Voile de Lormont, le Club Nautique Bourquais et
l'Association des Usagers du Port de Mortagne sur Gironde
du 27 au 31 juillet 2022*

Grade 5C

Blaye Nautique



Cercle Nautique de La Rochelle



Cercle Nautique du Verdon



Club Nautique Loubésien



Club de Voile de Lormont



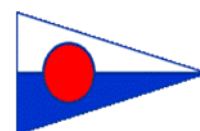
Club Nautique Bourquais



La Rochelle Nautique



Voile et Cercle Nautique de Pauillac



Régates de Royan



AUP Mortagne s/ Gironde



Ligue de voile Nouvelle Aquitaine



Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile ;
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions]. A utiliser en cas de besoin et si des inscriptions d'autres pays sont attendues ;
- 1.3 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2 ;
- 1.4 les règlements fédéraux ;
- 1.5 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par VHF sur le canal de course ;
- 1.6 Les règles sanitaires en vigueur au moment des regroupements, qui seront éventuellement précisées par un avenant si besoin. En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis. Il est recommandé d'avoir recours à des moyens digitaux comme le « Tableau Officiel ». Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a). En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité. Dans le contexte « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler la compétition.

Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <https://cnlr.fr/regates/regates-2022> à partir du 1er juillet 2022

2 COMMUNICATION

- 2.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur <https://cnlr.fr/regates/regates-2022>.
- 2.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Rappel de 1.6 :

L'autorité organisatrice se réserve le droit de faire évoluer ces prescriptions en suivant l'évolution des règles sanitaires.

L'épreuve est ouverte à :

- 3.1 *Tous les bateaux en règle* avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C norme CE minimum ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^e catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **semi-hauturière** de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 3.2 Tous les bateaux du système à handicap **Osiris Habitable**, d'un coefficient minimum de 9 net et/ou d'une longueur minimale de **8 m**.
- 3.3 L'équipage sera composé au minimum d'une personne en plus du skipper.
- 3.4 Equipement des voiliers: chaque concurrent doit posséder une propulsion mécanique permettant, le cas échéant, de couvrir l'étape à une moyenne de 4 noeuds, et une VHF fixe de 25W.

- 3.5 Documents exigibles à l'inscription :
L'attestation d'assurance du bateau en cours de validité pour la durée de la course devra être présentée à la chaîne d'inscription le 27 juillet à La Rochelle. L'absence d'attestation entraînera le refus d'inscription.
- 3.5.1.1 Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
Soit la licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- 3.5.1.2 Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- 3.5.1.3 Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- 3.5.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge valide pour la durée de l'événement ;
N.B. : Contacts: Serge Plu pour la Charente Maritime serge.plu@gmail.com
Philippe Tressol pour la gironde Philippe.tressol@orange.fr
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 3.6 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le lien suivant <https://cnlr.fr/regates/regates-2022> jusqu'au 18 juillet 2022 inclus.
- 3.7 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 3.8 Les inscriptions tardives pourront être acceptée sur demande motivée selon les conditions suivantes :
-au plus tard le vendredi 22 juillet inclus
- prévenir l'organisateur par mail à contact@cnlr.fr, payer les droits majorés et fournir une preuve du règlement
- appuyer la demande d'inscription d'un appel téléphonique à l'organisateur.
- 3.9 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : *nombre maximum de bateaux de 40.*

4 DROITS A PAYER

- 4.1 Les droits à payer couvrent les frais du voilier et de l'équipage pour les 4 jours.
- 4.2 Sont inclus :
• Place de port les nuits du 27, 28, 29,30, et 31 juillet 2022 à La Rochelle, Royan, Le Verdon et Pauillac,
• Soirée inaugurale : formalités, remise des flammes le mercredi 27 au CNLR de 16h à 19h, briefing à 9h30 le jeudi 28 ponton Visiteur 1, et buffet le 28 juillet à La Rochelle,
•Apéritif à Royan et au Verdon les 29 et 30 juillet
• Soirée finale à Pauillac le 31 juillet: remise des prix et repas.
- 4.3 Droits à payer

Droits à payer	< 9m	9 à 11m	>12m	Par personne à bord (Skipper comme Equipier)
Inscription jusqu'au 18/07/22 inclus	40	50	60	40
Inscription après le 18/07/22	50	60	70	50

- 4.4 Les moments de convivialité restent conditionnés par les règles sanitaires en vigueur à la date concernée.

5 PUBLICITE

- 5.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 5.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

6 FORMAT DE L'EPREUVE

Course à étapes.

7 PROGRAMME

- 7.1 Confirmation des inscriptions, au CNLR, 20, avenue de la Capitainerie, 17000 La Rochelle le 27 juillet de 14 à 18h.
Pour chaque étape, le jour de l'étape :
Briefing pour les équipages à 9h 30 le 28 juillet sur le ponton escale.
Contrôle éventuel de l'équipement et de jauge d'épreuve : le 27 juillet de 14h à 18h à La Rochelle, et aléatoire les jours de course.
- 7.2 Jours de course :
Le 28 juillet Régate en baie de La Rochelle (Tour de l'île d'Aix si possible)
Le 29 juillet Régate La Rochelle Royan
Le 30 juillet Tour de Cordouan Royan Le Verdon
Le 31 juillet Le Verdon sur Mer Pauillac
- 7.3 Nombre de courses : 4
- 7.4 Premier signal d'attention à 11 h le premier jour de course. Le programme des jours suivants sera précisé aux instructions de course.
- 7.5 L'heure limite pour le dernier signal d'attention le dernier jour de course est:15h00.

8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 8.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge OSIRIS valide pour la durée de l'événement.
- 8.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement le 27 juillet de 14h à 18h à La Rochelle.
- 8.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 8.4 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle.

9 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent doivent respecter la règle 50 des règles de course à la voile.

10 LIEU

- 10.1 L'Annexe Zone de Course fournit le plan du lieu de l'épreuve et indique l'emplacement des zones de course.

11 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront des parcours côtiers, utilisant des marques ou balises existantes, et, en cas de besoin, des bouées gonflables ou des points GPS virtuels. Ces parcours seront précisés au plus tard au signal d'attention.

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13 CLASSEMENT

- 13.1 Le système de classement est le suivant : point a minima
- 13.2 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 13.3 Le score d'un bateau dans une flotte doit être le total des scores de ses courses. Un bateau n'ayant pas participé à une course sera classé DNS pour celle-ci.
- 13.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon temps sur temps avec CVL.
- 13.5 Les Courses des jours 1, 3 et 4 sont à coefficient 1, la course du jour 2 est à coefficient 2.
- 13.6 Au vu des inscriptions, le comité de course procédera au partage des inscrits en plusieurs flottes cohérentes en nombre et rating.

14 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés en se présentant au bateau comité largement avant le premier signal d'attention.

15 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

16 PLACE AU PORT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

17 PROTECTION DES DONNÉES

17.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

17.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19 PRIX

Une proclamation des résultats aura lieu après chaque étape.

Une remise des prix aura lieu à Pauillac ceci avec repas

20 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

Le 28 Juillet Régate en baie de La Rochelle	CNLR : -Philippe BARDIN	contact@cnlr.fr	09 50 86 66 51
Le 29 juillet Régate La Rochelle Royan	CNLR : -Philippe BARDIN	contact@cnlr.fr	09 50 86 66 51
Le 30 juillet Le Tour de Cordouan	Régates de Royan : Olivier SEZE CNV : Rolland CRUCHADE	seze.olivier@orange.fr info@voile-medoc.com	06 80 87 86 94 06 30 59 90 08
Le 31 juillet Le Verdon sur Mer Pauillac	CNV : Rolland CRUCHADE VCNPauillac : Philippe TRESSOL	info@voile-medoc.com philippe.tressol@orange.fr	06 30 59 90 08 06 82 27 52 98

ANNEXE « ZONE DE COURSE »

La zone de course se situe entre les points suivants :

1	2	3	4	5
46°9'32.07N 1°36'16.89 W	46°9'32.07N 1°8'23.40W	45°7'19.17N 0°38'05.30W	45°6'44.42N 0°43'4086W	45°37'58.83N 1°25'02.67W

